



OBJECTIF : LIAISON RHIN SUPÉRIEUR MÉDITERRANÉE

Site internet :

<http://www.voies-navigables.org/>

Madame Elisabeth BORNE
Ministre auprès du Ministre d'Etat de la
Transition écologique et solidaire
Chargée des Transports
246 bld de Saint-Germain
75700 PARIS

Mulhouse, le 10 avril 2018

Objet : préparation du projet de loi d'orientation des mobilités

Madame la Ministre,

Le Conseil d'orientation des infrastructures (COI), présidé par M. Philippe DURON, vous a remis le 1er février les conclusions de la mission « Mobilités du quotidien : répondre aux urgences et préparer l'avenir » que vous lui aviez confiée à l'automne dernier, consistant à proposer une stratégie en matière d'investissements dans les infrastructures de transports sur le territoire français.

Notre association qui fédère de nombreuses collectivités, associations, entreprises et particuliers mobilisés en faveur de la valorisation du transport fluvial et de la multi-modalité, notamment sur le corridor stratégique d'échanges intra-européens reliant l'espace du Rhin Supérieur à la vallée du Rhône et à la Méditerranée, a pris connaissance de ses conclusions et a examiné avec le plus grand intérêt les recommandations formulées par le COI, visant à étayer la programmation des infrastructures de transport en France dans la prochaine décennie et tracer des orientations à l'horizon des deux décennies suivantes.

Le Consortium ne peut à cet égard que saluer la volonté affichée d'inscrire le développement des infrastructures de transport dans le contexte du développement durable, de la transition écologique, de la valorisation des infrastructures existantes.

Pour autant, l'ambition d'optimiser l'inscription des infrastructures de transport françaises au sein des réseaux et corridors européens multi et intermodaux et la volonté de favoriser l'acheminement du fret par le mode de transport le plus pertinent nous semble hors d'atteinte.

Il est essentiel de prendre toutes les mesures pour inscrire le développement économique et logistique de nos territoires dans une réelle ambition d'équipement de notre pays des infrastructures fluviales et ferroviaires indispensables pour parvenir aux objectifs de report modal et de valorisation des modes de transport alternatifs à la route, notamment sur cet axe Rhin-Rhône Méditerranée.

**Consortium International pour le
Développement des Voies Navigables**

8 rue du 17 Novembre - 68100 MULHOUSE

Tél. +33(0) 389 66 71 56

Fax +33(0) 389 66 71 09

Mél : consortium.voies-navigables@newel.net

1/2

Il importe tout particulièrement de relancer la dynamique de réalisation d'une interconnexion des bassins fluviaux du Rhin et du Rhône par la réinscription du projet «Saône-Moselle.Saône-Rhin» dans les projets prioritaires du SNIT et le redémarrage de la procédure de débat public initialement prévu.

Dans cette perspective, et afin de répondre à court/moyen terme à la nécessité impérieuse de connecter par un moyen de transport de fret « massifié » le Port de Marseille aux différents ports fluviaux du Sud du Rhin Supérieur, il conviendrait de privilégier dans un premier temps le développement du projet VFCEA vers le Rhin Supérieur, par la requalification à cette fin des voies ferroviaires existantes permettant également une connexion ferroviaire fret entre vallées du Rhin et du Rhône.

Sous un angle plus global, le Consortium insiste tout particulièrement sur l'opportunité majeure de mieux valoriser les atouts intrinsèques du transport fluvial dans les nouvelles orientations politiques de l'Etat en matière de politique des transports, qui ne manqueront pas d'apparaître dans le futur projet de loi afférent.

A cet égard, quelques grands principes gagneraient à déterminer ces nouvelles orientations, afin de leur permettre de mieux répondre aux objectifs de transition écologique et énergétique, de réduction des gaz à effet de serre, de rééquilibrage des modes de transport fret et de valorisation des modes alternatifs à la route dans le respect des engagements européens pour améliorer l'empreinte environnementale du secteur des transports :

- Préservation, à l'endroit d'activités fluviales, fret et touristiques, des ressources foncières en bordures des voies d'eau et notamment dans les zones portuaires
- Développement des plates-formes fluviales et de leurs équipements
- Traitement équitable des barges dans les ports maritimes
- Développement de plans de desserte fluviale urbaine
- Assouplissement de la réglementation et l'intégration des coûts de manutention
- Renforcement de la recherche et développement en vue d'assurer de nouvelles générations de bateaux plus « propres » en terme de nuisances (émissions, bruit...)
- Maintien et valorisation (notamment pour l'activité de tourisme de plaisance) de la navigabilité de réseau Freycinet.

Pour répondre à ses objectifs, il nous semble primordial de mobiliser les moyens financiers nécessaires, dans le cadre du scénario n°3 proposé, le seul capable de mener à bien une politique des transports volontariste. Celui-ci nécessite cependant d'être amendé, afin de consacrer davantage de moyens au transport fluvial (0,5MM€/an), sur la base d'un dispositif idoine à déterminer, alimenté par des ressources extra budgétaires et pérennes.

Nous vous remercions, Madame la Ministre, d'intégrer ces éléments de réflexion et propositions dans les arbitrages que vous serez amenés à rendre dans le cadre de la rédaction du futur projet de loi d'orientation des mobilités et, restant à votre disposition pour toute précision ou entretien complémentaire. Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.

Respectueusement


La Présidente,
Françoise BRANGET